

*Le Secrétaire Général*

N°0190/JPM/MP/2026

À Carcassonne, le 4 novembre 2025

À tous les licenciés :  
Entraîneur fédéral et performance  
Sportif de haut niveau**APPEL A CANDIDATURES POUR LES REPRESENTANTS  
DES ENTRAÎNEURS, DES SPORTIFS DE HAUT NIVEAU  
AU COMITÉ DIRECTEUR  
DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE RUGBY A XIII**

En application de l'article 17 des statuts de la FFR XIII, la fédération est dirigée et administrée par un Comité Directeur qui exerce l'ensemble des attributions que les présents statuts n'attribuent pas à l'Assemblée Générale ou à un autre organe de la Fédération. Le Comité Directeur est compétent pour adopter les règlements de la fédération autres que ceux qui sont adoptés par l'Assemblée Générale, notamment les règlements généraux et le règlement médical.

**Election en amont de l'Assemblée Générale du samedi 20 décembre 2025****Généralités :**

Conformément à l'article 17 des statuts qui précise que le Comité Directeur est composé de 30 membres élus ou désignés par leurs pairs (24 membres élus par l'Assemblée Générale, auxquels se joignent six représentants élus ou désignés dans le respect de la parité, par les trois collèges des entraîneurs, des sportifs de haut niveau et des arbitres et délégués). Il est décidé de réaliser un appel à candidatures.

1 - Collège des entraîneurs : Seuls les entraîneurs titulaires d'une licence entraîneur fédéral, entraîneur fédéral en formation, entraîneur performance ou entraîneur performance en formation validée pour la saison 2025/2026 peuvent candidater comme représentant des entraîneurs au sein du Comité Directeur.

2 - Collège des sportifs de haut niveau : Un membre masculin de la Commission des Sportifs de Haut Niveau sont élus pour la durée du mandat du Comité Directeur par leurs pairs. Ces derniers siègent au Comité Directeur de la Fédération. Pour se porter candidat, l'athlète doit :

- Justifier d'une sélection en Equipe de France depuis au moins une saison sportive à l'exclusion des mineurs,

ou

- Être inscrit sur la liste « Haut Niveau » établit par le Ministère des Sports à l'exclusion des sportifs listés sur la liste espoir (listes disponibles sur demande au siège de la FFRXIII).

Le collège des arbitres et délégués, ainsi que le membre féminin du collège des Sportifs de Haut Niveau ont été élu dès décembre 2024.

**Les 3 membres des deux collèges seront élus au scrutin secret uninominal à un tour par leurs pairs.**

**Organisation du scrutin :**

Pour cette élection qui aura lieu du mercredi 17 décembre 2025 14h au vendredi 19 décembre 2025 14h par vote électronique, les candidatures devront être adressées au siège administratif de la Fédération Française de Rugby à XIII, 46 route minervoise, 11000 CARCASSONNE, **avant le jeudi 27 novembre 2025**, le cachet de la poste faisant foi.

Outre l'âge, le lieu de résidence et la copie de la licence, les lettres de candidatures devront être accompagnées d'une note très succincte sur les activités sportives et les motivations du candidat.

Il est précisé que ne peuvent être élu(e)s membres du Comité Directeur :

- les personnes de nationalité française condamnées à une peine qui fait obstacle à leur inscription sur les listes électorales ;
- les personnes de nationalité étrangère condamnées à une peine qui, lorsqu'elle est prononcée contre un citoyen français, fait obstacle à son inscription sur les listes électorales ;
- les personnes à l'encontre desquelles a été prononcée une sanction d'inéligibilité à temps, notamment pour manquement grave à l'esprit sportif.

**Liste de présentation des candidats :**

Après étude des candidatures par la Commission de surveillance des opérations électorales, le Secrétaire Général diffusera la liste des candidats.

**Commission de surveillance des opérations électorales :**

Conformément à l'article 11.2 du règlement intérieur de la FFR XIII, la Commission de surveillance des opérations électorales statue sur la recevabilité des candidatures.

Il est rappelé que cette commission est compétente pour procéder à tous les contrôles et toutes les vérifications nécessaires.

Le présent courrier est adressé à tous les clubs affiliés, à tous les entraîneurs, sportifs de haut niveau licenciés pour la saison 2025/2026.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Secrétaire Général,  
Jean-Pierre MORATA

